



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **Naturadif SA**, 1630 Bulle
2. Date du prononcé de dissolution: 01.06.2012
3. Suspension de faillite: 13.08.2012
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 10.09.2012
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Vente de produits alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques en particulier dans le domaine des produits naturels, ainsi que la fabrication, l'achat, la transformation des desdits produits, etc (réf. sect. 1).

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg

00803947

